



**SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
TENUE LE 5 DÉCEMBRE 2016**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Mont-Saint-Michel, tenue le cinq décembre deux mille seize, au 94, rue de l'Église, à 19 h 30, sous la présidence de Monsieur André-Marcel Évéquoz, maire, à laquelle session étaient présents :

Mesdames Manon Cadieux et Mireille Campeau, messieurs André Trudel, Éric Lévesque, Aurèle Cadieux et Pascal Bissonnette, tous conseillers, et formant la totalité du conseil.

Étaient également présents : Madame Manon Lambert, directrice générale et secrétaire-trésorière, messieurs Jacquelin Millette, inspecteur municipal et Luc Marcotte, inspecteur en bâtiment et environnement.

**POINT 1
OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est 19 h 30, le maire ouvre l'assemblée.

**POINT 2
LECTURE DE L'ORDRE DU JOUR**

Monsieur le maire, André-Marcel Évéquoz, procède à la lecture de l'ordre du jour.

16-12-193

**POINT 3
ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par : Aurèle Cadieux
Et résolu à l'unanimité du conseil que :

L'ordre du jour soit adopté tel que soumis.

16-12-194

POINT 4
ADOPTION - PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2017 DE LA MUNICIPALITÉ DE MONT-SAINT-MICHEL ET PUBLICATION DANS JOURNAL

ATTENDU QUE les revenus s'établissent comme suit :

Revenus	Montant
Taxation 2017	659 226 \$
Compensations tenant lieu de taxes	33 123 \$
Autres revenus de sources locales	32 680 \$
Subventions	76 689 \$
TOTAL DES REVENUS	801 718 \$

ATTENDU QUE les dépenses s'établissent comme suit :

Dépenses	Montant
Administration générale	273 714 \$
Sécurité publique	100 370 \$
Transport routier	156 545 \$
Hygiène du milieu	150 547 \$
Urbanisme et mise en valeur du territoire	50 587 \$
Loisirs et culture	79 019 \$
Autres dépenses	35 020 \$
Revenus et dépenses d'investissements	(53 146 \$)
Affectation du surplus affecté	9 062 \$
TOTAL DES DÉPENSES	801 718 \$

Il est proposé par : Éric Lévesque
Et résolu à l'unanimité du conseil que :

1. Les prévisions budgétaires de la Municipalité de Mont-Saint-Michel pour l'année 2017, à l'intérieur desquelles les revenus au montant de 801 718 \$ sont égaux au total des charges et affectations nettes, soient et sont, par les présentes, adoptées.
2. Un document explicatif du budget 2017 soit distribué gratuitement à toutes les adresses civiques comprises sur le territoire de la municipalité, à même le journal municipal « Le P'tit Rapide des Cèdres » - Édition de décembre 2017 et publié également sur le site internet de la Municipalité. Un résumé sera publié également dans un journal de la région.

16-12-195

POINT 5
TAUX DE TAXES, TARIFS ET COMPENSATIONS POUR L'EXERCICE FINANCIER 2017

ATTENDU QUE suite à l'adoption du budget 2017, il y a lieu de déterminer pour cet exercice financier les taxes, tarifs et compensations qui seront exigés des contribuables pour les services dont ils bénéficient;

ATTENDU QUE par les règlements 06-122, 86-73, 03-114 et 12-145 la Municipalité de Mont-Saint-Michel peut modifier, par résolution, les taux, les tarifs et les compensations pour divers services;

ATTENDU QUE l'évaluation foncière imposable est de 57 730 120 \$;

Il est proposé par : Manon Cadieux
Et résolu à l'unanimité du conseil que :

Pour l'année 2017 les taux, les tarifs et les compensations, soient les suivants :

CODE DE TAXE	TITRE - TAXE	TAUX / TARIF
1	Foncière	0,87 ¢ / 100 \$
110	Eau	275 \$
111	Eau – Pied linéaire	0,35 ¢ / pied
112	Règlement 15-163 – Infrastructures eau potable	185 \$ / par unité
130	Ordures - Résidence	180 \$
131	Ordures – Commerce	200 \$
133	Ordures - Bac supplémentaire – Résidence	180 \$
134	Ordures – Bac supplémentaire – Commerce	200 \$
135	Compensation – Roulotte	100 \$
190	Ordures – Roulotte	180 \$
191	Permis de séjour – Roulotte	150 \$

16-12-196

POINT 6
PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2017-2018-2019

ATTENDU QUE le conseil municipal de la Municipalité de Mont-Saint-Michel doit, au plus tard le 31 décembre de chaque année, adopter un programme triennal des immobilisations de la Municipalité pour les trois (3) prochaines années;

Il est proposé par : Mireille Campeau
Et résolu à l'unanimité du conseil que :

Le programme triennal d'immobilisations 2017, 2018 et 2019 soit et est adopté, conformément à l'article 953.1 du Code municipal.

Le programme triennal d'immobilisations 2017, 2018 et 2019 fait partie intégrante de la présente résolution.

16-12-197

POINT 7
APPROPRIATION – SURPLUS AU 31 DÉCEMBRE 2016

ATTENDU QUE la Municipalité de Mont-Saint-Michel prévoit terminer l'année financière 2016 avec un surplus au 31 décembre 2016;

Il est proposé par : Pascal Bissonnette
Et résolu à l'unanimité du conseil que :

Qu'une appropriation d'un montant de 9 062 \$ soit puisée à même le surplus accumulé au 31 décembre 2016 afin de combler le budget pour l'équilibre budgétaire 2017.

16-12-198

POINT 8
TAUX D'INTÉRÊT SUR TOUTES TAXES DUES – ANNÉE 2017

ATTENDU QUE la Municipalité de Mont-Saint-Michel doit fixer le taux d'intérêt sur toutes les taxes dues;

Il est proposé par : Aurèle Cadieux
Et résolu à l'unanimité du conseil que :

Le taux d'intérêt applicable pour l'année fiscale 2017 sur le solde d'un compte de taxes dues est fixé à 18% l'an.

POINT 6
PÉRIODE DE QUESTIONS - PAROLE AU CONSEIL

Aucune question.

16-12-199

POINT 7
LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par : Manon Cadieux
Et résolu à l'unanimité du conseil que :

La séance soit levée. Il est 19 h 50.

ANDRÉ-MARCEL ÉVÉQUOZ
Maire

MANON LAMBERT
Directrice générale